



FNB D'ACTIONS CANADIENNES

**FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES
BANQUES CANADIENNES RBC**

Le 30 septembre 2024

Gestionnaire de portefeuille RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds en date du 6 décembre 2024.

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au FNB en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 855 RBC-ETFS (722-3837), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du FNB.



Le 30 septembre 2024

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégies de placement

Le FNB vise à reproduire, dans la mesure du possible, avant les frais et les charges, la performance d'un portefeuille de titres bancaires canadiens. Actuellement, le FNB cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Canada Bank Yield Index (ou son successeur). La stratégie de placement du FNB est d'investir dans les titres constituant l'indice en grande partie dans les mêmes proportions que l'indice.

L'indice Solactive Canada Bank Yield Index comprend des actions des six plus grandes banques canadiennes, déterminées selon leur capitalisation boursière. La pondération attribuée à chacune des banques est basée sur le taux indicatif de rendement annuel des actions. Ainsi, les deux banques canadiennes ayant les taux de rendement des actions les plus élevés ont une pondération d'un quart chacune, les deux banques suivantes, d'un sixième chacune, et les deux dernières, d'un douzième chacune. L'indice Solactive Canada Bank Yield Index sera rééquilibré chaque trimestre.

Risque

Aucun changement important relatif au FNB n'a eu d'incidence significative sur le niveau de risque global de ce FNB au cours de la période considérée. Les risques liés aux placements dans le FNB et la pertinence de ce dernier pour les investisseurs demeurent les mêmes que ceux mentionnés dans le prospectus.

Résultats

La valeur liquidative du FNB s'élevait à 263 M\$ au 30 septembre 2024, comparativement à 231 M\$ au 30 septembre 2023. L'augmentation est attribuable au rendement des placements, contrebalancé en partie par les rachats nets.

Au cours du dernier exercice, les parts du FNB ont enregistré un gain de 32,4 %, ce qui est inférieur à la progression de 32,7 % pour l'indice de référence. Le rendement du FNB est calculé après déduction des charges, tandis que ceux des indices de référence et des indices généraux ne tiennent compte d'aucun coût de placement. Les ratios des frais de gestion sont indiqués dans le tableau des Faits saillants financiers, et les rendements des FNB figurent sous Rendement passé.

La pondération la plus forte dans le FNB était celle de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui a offert un rendement en dividendes de 5,75 % au 30 septembre 2024, tandis que la plus faible était celle de la Banque Royale du Canada, qui a offert un rendement en dividendes de 3,36 % à cette date. Au 30 septembre 2024, le rendement en dividendes global du FNB était de 4,80 %.

Événements récents

Le niveau de risque du FNB sera de « modéré à élevé » au lieu de « modéré » à partir du 15 mars 2024.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes du FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts et lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au FNB ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Le FNB a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au FNB dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

Dépositaire et agent d'évaluation

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire et l'agent d'évaluation du FNB; elle détient également l'actif du FNB et fournit à celui-ci des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par le FNB.

Courtier désigné

RBC GMA a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société liée à RBC GMA, pour que celle-ci agisse à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour le placement des parts du FNB, selon des modalités comparables à celles d'autres ententes conclues dans des conditions de concurrence normale au sein du secteur des FNB. Les principales modalités de l'entente sont présentées dans le prospectus du FNB.



Le 30 septembre 2024

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Courtiers

Le FNB a conclu des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées. Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 2023, les commissions des parties liées se sont chiffrées à 2 000 \$ (1 000 \$ en 2023), soit 40 % (33 % en 2023) du total des coûts de transactions payés pour ce FNB.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le FNB s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.



Le 30 septembre 2024

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités ¹					Distributions annuelles ²					
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Total	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital	Total	
30 sept. 2024	21,48	1,15	(0,08)	0,16	5,42	6,65	–	(1,21)	(0,09)	(0,01)	(1,31)	26,97
30 sept. 2023	22,88	1,31	(0,07)	(0,20)	(1,28)	(0,24)	–	(1,10)	(0,86)	(0,01)	(1,97)	21,48
30 sept. 2022	24,81	1,10	(0,09)	1,37	(4,54)	(2,16)	–	(0,92)	(1,21)	(0,04)	(2,17)	22,88
30 sept. 2021	17,19	0,95	(0,07)	1,27	5,56	7,71	–	(0,84)	(0,07)	(0,01)	(0,92)	24,81
30 sept. 2020 ³	20,47	0,70	(0,04)	(0,20)	(1,65)	(1,19)	–	(0,64)	–	–	(0,64)	17,19

¹ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

² Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB ou sont versées en trésorerie, ou les deux.

³ La date de clôture de l'exercice du FNB est passée du 31 décembre au 30 septembre en 2020; l'information présentée porte donc sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative par part (en dollars)	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) ¹	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) ¹	Taux de rotation du portefeuille (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Cours de clôture du marché (en dollars)
30 sept. 2024	26,97	263 002	9 750	0,32	0,32	31,91	–	26,98
30 sept. 2023	21,48	230 860	10 750	0,32	0,32	23,62	–	21,48
30 sept. 2022	22,88	243 678	10 650	0,32	0,32	48,74	0,01	22,87
30 sept. 2021	24,81	187 314	7 550	0,33	0,33	35,92	–	24,82
30 sept. 2020 ⁴	17,19	83 390	4 850	0,32	0,32	26,75	0,01	17,21

¹ Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au FNB et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

² Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

³ Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du FNB et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

⁴ La date de clôture de l'exercice du FNB est passée du 31 décembre au 30 septembre en 2020; l'information présentée porte donc sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Frais de gestion

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB correspondent à un montant annuel équivalant à 0,29 %, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.



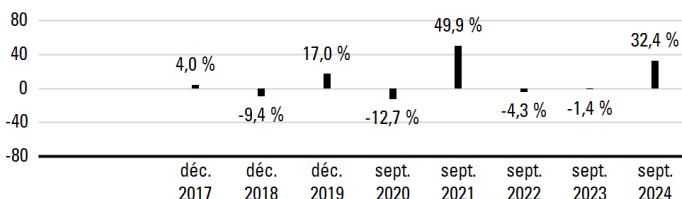
Le 30 septembre 2024

RENDEMENT PASSÉ

L'information sur le rendement suppose que les distributions du FNB au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du FNB, et que le rendement serait inférieur si les distributions n'étaient pas réinvesties. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais optionnels ou des impôts exigibles, qui auraient pour effet de le réduire. Le rendement passé du FNB n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur. Un fonds qui existe depuis plus de 10 ans ne peut présenter que le rendement des 10 dernières années.

Rendement annuel (%)

Le graphique à bandes illustre le rendement du FNB pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du FNB d'un exercice à l'autre. Il présente, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, à la clôture de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



Rendement annuel composé (%)

Le tableau présente le rendement annuel composé du FNB pour chaque période indiquée close le 30 septembre 2024, par rapport au rendement de l'indice de référence suivant :

Indice Solactive Canada Bank Yield Index

	Dernière année	3 dernières années	5 dernières années	10 dernières années	Depuis la création
FNB	32,4	7,7	10,6	–	8,9
Indice de référence	32,7	8,1	11,0	–	9,2

Les rendements des indices de référence ou des indices généraux ne tiennent compte d'aucun coût de placement. Se reporter à l'analyse du rendement par la direction pour obtenir des précisions sur le rendement par rapport à ceux des indices de référence ou des indices généraux.

Les parts du FNB sont offertes aux porteurs de parts depuis le 19 octobre 2017.

Nous ne présentons pas la date de création des fonds offerts depuis plus de 10 ans.

Pour les exercices clos les 31 décembre et les 30 septembre (la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).

DESCRIPTION DES INDICES

Indice Solactive Canada Bank Yield Index Cet indice suit l'évolution des cours des six plus grandes banques canadiennes. Les composantes de l'indice sont pondérées selon le dernier montant de dividende annoncé, qui est annualisé et divisé par le cours de l'action le plus récent.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 30 septembre 2024

Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes	99,7
Trésorerie/Autres	0,3

Les 25 principaux titres*

	% de la valeur liquidative
La Banque de Nouvelle Écosse	25,9
Banque de Montréal	23,7
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17,6
La Banque Toronto-Dominion	15,8
Banque Nationale du Canada	8,4
Banque Royale du Canada	8,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3
Total	100,0

* Le FNB détient moins de 25 titres.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du FNB; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires.